

MUNICIPALITE

**Au Conseil communal de la  
Commune de Corsier-sur-Vevey**

**Préavis municipal no 03/2017**

**Demande de crédit supplémentaire pour les travaux de réaménagement du village**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**1. Préambule**

La Conseil communal de Corsier-sur-Vevey a adopté – dans sa séance du 15 juin 2015 - le préavis municipal no 05/2015 « Demande de crédit pour le réaménagement de la traversée du village ».

Au terme de ses discussions, le Conseil communal a décidé :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réaménagement urbain de la traversée du village ;
- de lui octroyer à cet effet un montant de CHF 3'490'000.00 ;
- de financer cette dépense par recours à un emprunt de CHF 3'490'000.00 et d'assumer les charges financières y relatives ;
- de prélever la somme de CHF 1'000'000.00 dans la « Réserve pour investissement futurs » afin de couvrir partiellement les travaux à la charge de la commune ;
- d'amortir le solde de cet investissement sur une durée de 30 ans maximum.

**2. Déroulement des travaux**

Tel qu'énoncé dans le préavis municipal, les travaux du réaménagement de la traversée du village se sont déroulés par secteurs :

**Place du Temple (secteur 1)**

La mise en valeur du Temple, la sécurisation des piétons ainsi que le transit à travers cette place, ont été pris en compte dans le développement de ce secteur.

D'entente avec les Monuments historiques, le parvis de l'église a été réalisé avec du pavé grès. Afin d'accentuer l'esprit du village, les places de stationnement existantes ont été déplacées contre le mur d'enceinte de la parcelle no 68.

La largeur de l'entrée Ouest de la place a été réduite de moitié afin de modérer la vitesse des véhicules traversant ce secteur et ainsi sécuriser les usagers.

**Création de la place du Châtelard (secteur 3)**

4 points essentiels ont favorisés la création de cette place :

- l'ouverture du mur longeant le parc et les terrains de sports communaux et la création d'un espace vert visible depuis la route ;
- la création d'une terrasse très appréciée par le tea-room Fleur de Pains ;
- la modification de l'axe de la chaussée afin de casser la ligne droite traversant cet espace ;
- l'élargissement du trottoir de chargement pour les bus scolaires.

### **Carrefour Rue des Terreaux – Rue de Jaman (secteur 5)**

Le trottoir a été élargi afin d'améliorer la sécurité des nombreux piétons (école) présents dans ce carrefour. Les places de stationnement ont été maintenues (nombre). Elles ont été aménagées de façon à améliorer visuellement l'espace.

Deux places de dépose-minutes ont été réalisées afin de diminuer l'encombrement de la rue de Jaman durant les heures de début et fin de cours.

### **Rue des Terreaux (secteur 7)**

Le profil général de la route n'a pas été modifié. Toutes les bordures côté gauche en montant ont été adaptées afin d'améliorer la sortie des différentes propriétés privées et permettre, si nécessaire, le croisement de deux véhicules lourds.

L'arrêt de bus situé à la hauteur du no 17 a été réalisé sur chaussée afin de modérer le trafic.

### **Route de l'Esplanade – Rétrécissement (secteur 8)**

La zone 30 km/h a été prolongée jusqu'à la hauteur de l'entrée du no 8. Les piétons peuvent maintenant profiter d'une aide à la traversée en sortant du Parc Chaplin.

Une bande cyclable a été réalisée sur la voie montante de la route de l'Esplanade.

### **Route de l'Esplanade – Aménagement Sud (secteur 9)**

Afin de réduire la vitesse du trafic dès l'entrée du village de Corsier, l'îlot existant à l'intersection avec le chemin Vert (Commune de Vevey) a été déplacé et redimensionné. Cet aménagement réduit considérablement la vitesse des véhicules à l'approche de ce carrefour et garantit de bons rayons de giration pour le trafic des transports publics.

## **3. Programme des travaux**

Les travaux ont débutés en octobre 2015. Le départ du chemin de Meruz, la partie supérieure de la route de l'Esplanade et la place du Temple ont été assainis jusqu'en mai 2016. La pose du revêtement définitif sur cette première partie a été réalisée en automne 2016.

La transformation de la place du Châtelard a été réalisée durant les vacances scolaires estivales afin de réduire au maximum le risque d'accident aux nombreux élèves présents dans ce secteur.

Les travaux de la rue des Terreaux et de la rue de Jaman ont été réalisés en hiver 2016/2017.

Le nouvel îlot de la route de l'Esplanade était opérationnel au mois de mars 2017.

A ce jour, tous les travaux d'infrastructures sont terminés. Les revêtements bitumineux du secteur Terreaux/Jaman ont été effectués durant les vacances de Pâques 2017.

Finalement, la pose des tapis de finition et le traçage des secteurs place du Châtelard, carrefour Terreaux/Jaman seront réalisés lors des vacances scolaires estivales (début juillet).

## **4. Résultat financier des travaux**

Au fil de la réalisation des travaux par secteur, certains surcoûts ont été engendrés et constatés. Parallèlement d'autres options ont permis de minimiser les charges à assumer. Aussi, jusqu'ici, la gestion globale des coûts du projet avait permis d'envisager le respect de l'enveloppe allouée. Il n'avait pas semblé dès lors pertinent de formaliser un constat de dépassement ou une démarche vis-à-vis de votre Conseil plus tôt.

Cependant, les travaux du réaménagement urbain de la traversée du village arrivant à leur terme, une situation financière détaillée (voir le tableau ci-après) établie par le bureau MCR & Associés - mandaté pour la réalisation des travaux - a établi de manière formelle un dépassement final.

De manière générale, toutes étapes confondues, il ressort que le montant global alloué dans le préavis sera dépassé de CHF 54'000.00 (CHF 3'544'000.00 de dépenses effectives sur les CHF 3'490'000.00 alloués) ce qui représente un coût excédentaire de 1.54%.

Montant global alloué le 15 juin 2015 par le Conseil communal	3'490'000.00
Coûts totaux selon décompte provisoire	3'544'000.00
<b>Total du dépassement</b>	<b>54'000.00</b>
La somme de 3'490'000.00 contient un montant pour « Divers et imprévus » de	194'400.00
<b>Travaux supplémentaires hors projet :</b>	
Pendant la phase I des travaux (Chemin de Meruz) des travaux supplémentaires, non prévus dans le cadre du préavis relatifs au cadastre souterrain, canalisations et raccordements ont dû être effectués entraînant des coûts supplémentaires pour	65'000.00
Pendant la même phase, l'éclairage public a nécessité des interventions supplémentaires non panifiées pour	17'000.00
Finalement pour des raisons esthétiques et même selon les vœux d'un certain nombre de conseillers, la surface pavée est plus importante qu'initialement prévu dans le préavis, donc des surcoûts de	67'000.00
<b>Total travaux supplémentaires hors projet</b>	<b>149'000.00</b>
<b>Travaux « divers et imprévus » :</b>	
- remplacements de 25 grilles supplémentaires	35'000.00
- bordures sur mesures	15'000.00
- renforcements traversée pour trafic poids-lourd et bus	50'000.00
- remplacements couvercles supplémentaires	15'000.00
- mise en conformité réseaux (armoires, tableau, etc.)	30'000.00
- interventions sanitaires (fontaines + raccords EU)	6'700.00
- interventions électriciens	7'500.00
- rhabillages pieds de façades	6'300.00
- déviation VMCV	6'800.00
<b>Total travaux « divers et imprévus »</b>	<b>172'300.00</b>
<b>Divers travaux réalisés, inférieurs au préavis</b>	<b>72'900.00</b>
<b>Récapitulation :</b>	
Divers et imprévus	194'400.00
./ Total travaux supplémentaires hors projet	- 149'000.00
./ Total travaux divers et imprévus	- 172'300.00
+ Total travaux inférieurs au préavis	72'900.00
<b>Total du dépassement</b>	<b>- 54'000.00</b>

Etant donné la complexité du chantier, la nature des travaux d'infrastructures, les contraintes rencontrées pour les services industriels (gaz, eau, électricité, téléphones), les canalisations, les transports publics, les propriétaires privés et certains compléments jugés opportuns au moment de la réalisation, la Municipalité juge ce niveau de dépassement bienséant.

Bien entendu, en regardant le détail des travaux, force est de constater que si l'enveloppe budgétaire pour tous les secteurs (no 3, 5, 7, 8 et 9) a été suffisante et bien maîtrisée, tel n'a pas été le cas pour le secteur no 1 (Place du Temple).

Pendant la phase des travaux du secteur 1 (Place du Temple, route de Corseaux et chemin de Meruz), il n'était pas prévu de remplacer les services industriels (eau, gaz, électricité, téléphone). Mais lors de travaux prévus sur la route de Corseaux, il s'est avéré que les services industriels étaient dans un mauvais état.

Les services industriels étaient persuadés que leur réseau était dans un état satisfaisant, ce qui n'était pas le cas. Dès lors, nos mandataires, le bureau MCR Associés à Vevey, n'avaient pas prévu et planifié de travaux du cadastre souterrain, canalisation et raccordements lors de l'établissement des soumissions.

Toutes les introductions privées et communales ont été réalisées sur la première partie du chemin de Meruz et la Municipalité a trouvé opportun de remplacer les canalisations d'eaux claires et d'eaux usées, les distributions électriques ainsi que deux lanternes.

Le point « divers et imprévus » mentionné dans le préavis a permis d'entreprendre d'autres travaux, notamment : le remplacement de grilles, de bordures, de renforcements de la traversée du village pour les poids lourds et les transports publics, etc. Finalement, pour des raisons esthétiques et même selon les vœux d'un certain nombre de conseillers, une surface plus importante de pavés a été réalisée.

Au vu du résultat final, tant qualitatif et esthétique que financier, la Municipalité souhaite exprimer sa reconnaissance et ses remerciements au Conseil communal qui lui a fait confiance pour la réalisation de ces travaux d'ampleur importante, au bureau d'ingénieur MCR Associés, qui a assuré et suivi le chantier au plus près des besoins et souhaits de la Commune et à tous les maîtres d'état ayant œuvré à cette belle réussite.

## 5. Conclusions

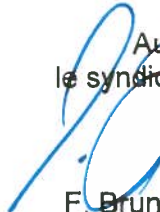

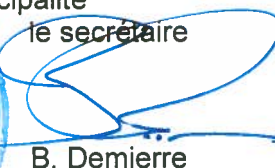
En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### **le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey**

- vu le présent préavis ;
- oui le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,

#### **décide**

- a) d'allouer à la Municipalité un crédit supplémentaire de CHF 54'000.00 pour les travaux d'aménagement du village ;
- b) de financer ce crédit par recours à un emprunt à hauteur CHF 54'000.00 et d'assumer les charges financières y relatives ;
- c) de prélever dans la « Réserve pour investissements futurs » figurant au Bilan la somme de CHF 54'000.00 afin d'amortir cet investissement complémentaire.

Au nom de la Municipalité  
 le syndic le secrétaire  
    
 F. Brun B. Demierre

#### **Situation du plafond d'endettement (y compris le présent préavis)**

<b>Plafond d'endettement</b>		<b>22'000'000.00</b>
Endettement au 10.04.2017		4'135'000.00
Cumul des crédits liés aux préavis engagés (y compris le présent préavis)	10'079'100.00	
Différence constatée sur préavis terminés (diff. théorique / réalisé)	0.00	
Cumul des dépenses liées aux préavis et déjà effectuées au 10.04.2017	5'743'329.05	
Solde à engager sur les préavis de la législature en cours		4'335'770.95
<b>Solde au plafond</b>		<b>13'529'229.05</b>